

EXTRAIT
du registre des Délibérations du Conseil d'Exploitation

Séance du 29 février 2024
Sous la présidence de M. Pascal DURAND

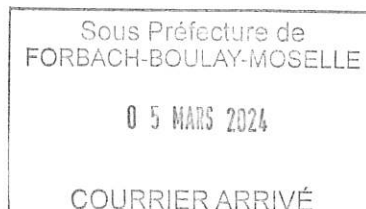
Nombre de membres : 6 Présents : 5 Absent excusé : 1

Présents : 5

Pascal DURAND, Mireille ARNOLD, Monique MATHIEU, Daniel ANTONINI, Christian MELLINGER

Excusé : 1

Nathalie HIERONIMUS



Point 2 – Compte de gestion 2023

Le compte de gestion de l'année 2023 fait ressortir les résultats indiqués sur le tableau ci-dessous, dressé par Mme la Cheffe du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold.

15001 - POMPES FUNEBRES-PETITE-ROSSELLE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
POMPES FUNEBRES-PETITE- ROSSELLE					
Investissement	19 332,37		1 930,09		21 262,46
Fonctionnement	24 432,02		4 738,53		29 170,55
Sous-Total	43 764,39		6 668,62		50 433,01
TOTAL III	43 764,39		6 668,62		50 433,01
TOTAL I + II + III	43 764,39		6 668,62		50 433,01

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux des titres de recettes, des bordereaux de mandats, et du compte de gestion dressé par la Cheffe du SGC de Saint-Avold accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que la Cheffe du SGC de Saint-Avold a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les livres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés.

Le Conseil d'Exploitation

- **déclare** que le compte de gestion de l'exercice 2023, dressé par Mme la Cheffe du Service de Gestion Comptable de Saint-Avold, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Petite-Rosselle, le 29 février 2024

Le Président,

